

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
vendredi 5 avril 2019

12^{ème} Commission**N° CP-2019-4-12-1**

Service instructeur
CABINET

Service consulté

**CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES APPELLATIONS D'ORIGINE
CONTRÔLÉE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention départementale d'un montant de 4 000 euros à l'Association des Viticulteurs d'Alsace pour l'organisation du Congrès National des Appellations d'Origine Contrôlée (CNAOC) qui aura lieu à Colmar et Voegtlinshoffen, les 24, 25 et 26 avril 2019.

L'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA), créée en 1912, œuvre pour la défense et la préservation des intérêts des vigneron, des entreprises viti-vinicoles et du vignoble alsacien.

Depuis 2007, l'association a été reconnue par les pouvoirs publics en qualité d'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des AOC Alsace, AOC Alsace Grand Cru, AOC Crémant d'Alsace et AOC Marc d'Alsace Gewurztraminer.

C'est à ce titre qu'elle propose à l'Institut National de la Qualité et de l'Origine (INAO) toutes les mesures des cahiers des charges qui définissent les AOC viticoles alsaciennes, ainsi que les conditions de production annuelles.

En 2016, l'AVA regroupait 4 169 adhérents ODG et 3 983 adhérents à titre volontaire et syndical, exploitant plus de 98,27 % des surfaces revendiquées en AOC.

Cette association va organiser, les 24, 25 et 26 avril prochains à Colmar et Voegtlinshoffen, le Congrès National des Appellations d'Origine Contrôlée (CNAOC).

Près de 300 personnes représentant toutes les régions viticoles AOC françaises sont attendues.

Afin d'organiser au mieux cet événement dont le budget s'élève à 114 316 euros, l'AVA sollicite l'attribution d'une subvention départementale.

Cette demande est susceptible d'être examinée dans le cadre du Fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin. Au vu des critères qui excluent la prise en compte des frais d'hébergement et de restauration, la dépense subventionnable s'élève à 60 967,28 euros.

Compte tenu de ces éléments et des potentielles retombées en termes économiques et d'image pour notre territoire, je vous propose d'allouer une subvention de 4 000 euros.

Le montant, payable en une seule fois, sera prélevé sur la ligne du budget départemental 2019, programme J718, imputation 65-021-6574-3277-029.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT